

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	10	04	18	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association Histoire et Patrimoine	3.3	Locations

## VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)

### DECISION DU MAIRE n° 2022-18

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délégation de compétences accordée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°2020\_05\_23\_13 en date du 23 mai 2020,

**VU** l'expiration de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint-Vallier et l'Association Histoire et Patrimoine, conclue le 28 juin 2017,

#### DÉCIDE :

**Article 1 :** de reconduire la mise à disposition gratuite des locaux sis à Saint-Vallier :

- 2 rue des Malles,
- 16 place François Mitterrand,
- Place du Mézel

à l'Association Histoire et Patrimoine pour la tenue de ses activités.

**Article 2 :** Une convention sera établie entre l'Association Histoire et Patrimoine et la Commune de Saint-Vallier pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Saint-Vallier, le 04 octobre 2022

**Pierre JOUVET**

Maire

*Pierre Juvet*

